

28.01.2013 – 08:33 Uhr

Stratégie énergétique 2050: Pour une mise en oeuvre plus rapide et plus favorable à l'emploi

Bern (ots) -

Travail.Suisse salue la direction prise par la stratégie énergétique 2050 qui mise sur l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables pour sortir du nucléaire. Les objectifs fixés dans la stratégie devraient néanmoins être atteints plus rapidement afin que la Suisse retrouve un rôle pionnier dans les cleantech, ce qui favorisera l'innovation et l'emploi.

En mettant en place sans tarder les conditions-cadres nécessaires, il est réaliste de couvrir dès 2030 la moitié des besoins énergétiques de la Suisse par des énergies renouvelables, comme le demande l'initiative cleantech que soutient Travail.Suisse. Avec des objectifs qui devraient être atteints vers 2035 plutôt que 2050, on favorisera simultanément le climat et l'économie. On réduira ainsi plus vite nos émissions de CO2 tout en permettant à notre pays d'être à nouveau leader dans les cleantech. On créera ainsi plus d'emplois dans toutes les régions du pays avec les mesures d'efficacité énergétique du bâtiment et la production de courant vert décentralisé et l'économie d'exportation sera mieux positionnée pour exploiter les opportunités des marchés mondiaux pour les cleantech.

Concernant les principales questions soulevées par la stratégie énergétique 2050, Travail.Suisse répond comme suit :

- Il faut fixer un calendrier précis de la durée d'exploitation des centrales nucléaires actuelles afin de créer des conditions-cadres plus prévisibles et plus favorables au développement des énergies renouvelables. - Il faut saluer le doublement des moyens à 600 millions de francs par an pour le programme bâtiments. Mais une telle augmentation nécessite une offensive de formation professionnelle plus forte pour trouver suffisamment de personnel et correctement formé. - Dans le développement des énergies renouvelables, le photovoltaïque reste discriminé. Il n'est pas admissible que seulement 30% de l'objectif soit atteint en 2035. Au vu de son potentiel et de sa facilité d'installation sans nuire au paysage, la rétribution à prix coûtant (RPC) doit lever le contingent pour le photovoltaïque ou l'augmenter fortement. - Il faut une planification commune de la Confédération et des cantons pour que le développement des énergies renouvelables à l'échelle suisse se fasse dans le respect de la protection de la nature et du paysage. Toutefois, les nouvelles installations ne doivent pas pouvoir revêtir un intérêt national car les intérêts d'exploitation primeront alors trop nettement sur les intérêts de protection.

Contact:

Denis Torche, responsable du dossier de politique énergétique,
031/370'21'11 ou 079/846'35'19

Vous trouverez la prise de position de Travail.Suisse sous:

<http://www.travailsuisse.ch/fr/node/3382>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100731868> abgerufen werden.